



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

Présents : André BOIS, Philippe MENARD-BOCQUET, Mireille GOUMAS, Emmanuel CABRIT, Murielle GARCIA, Marion VANBERVLIET

Excusés : Sylvie PAQUET, Maryan RIBICIC, Alain SABY,

Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 06/10/2023

Début de séance : 19h30

Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET

1) CCLA – Désignation d'un conseiller communautaire

Délibération 2023-10-12/01

Suite à la démission de Madame VANBERVLIET Marion déléguée du conseil de Dullin au conseil communautaire, le conseil municipal, après discussion et suite à la candidature de Madame GARCIA Murielle, 2ème adjointe, désigne Murielle GARCIA déléguée à la CCLA.

2) Projet de convention de portage foncier avec l'EPFL pour les terrains concernés par l'OAP des Gabriaux

Délibération 2023-10-12/02

Le maire rappelle

- qu'un ténement est actuellement en vente au lieu-dit Les Gabriaux. Ce ténement a fait l'objet d'un permis d'aménager pour la création de 7 logements. L'aménageur abandonne son projet et donc son acquisition.
- que la commune a sollicité les services de l'Etablissement Public Local de la Savoie (EPFL) pour l'acquisition et le portage de ce ténement foncier.

L'EPFL a répondu favorablement à cette demande et propose de signer une convention d'intervention et de portage foncier.

La convention est lue en conseil.

Etant entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- o **Valide** le projet de convention avec l'EPFL de la Savoie
- o **Autorise** le maire à signer ladite convention

Pour : 8 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

3) Personnel

Délibération 2023-10-12/03

a) Gîtes : prolongation du poste d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité

Le maire présente un bilan comparatif des locations des gîtes depuis 2019 à aujourd'hui. On constate un chiffre d'affaires en hausse constante et un chiffre d'affaires par campeur en baisse chaque année. Ce qui s'explique par des séjours plus courts, occasionnant un surcroît de travail pour le personnel.

La salle des fêtes est louée chaque week-end avec très souvent la location de l'ensemble des gîtes.

Présentation d'un estimatif des locations pour la fin de l'année.

En conséquence, Le maire propose de renouveler le CDD pour accroissement temporaire d'activité de l'agent technique (catégorie C) à temps non complet pour un maximum de 15 heures par semaine à compter du 14 octobre jusqu'à 30 mars 2024.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 361.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- o **Décide** d'autoriser le maire à recruter un agent contractuel en référence au grade d'agent technique (catégorie C, IB 367/IM 361) du 14 octobre au 30 mars 2024
- o **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget
- o **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce contrat.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

b) Services techniques : création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Le maire expose,

Suite à l'Inventaire des travaux d'entretien à réaliser sur la quasi-totalité des gîtes touristiques et l'aire de jeux, il sera certainement nécessaire de prévoir la création d'un emploi à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- o **Décide** d'autoriser le maire à recruter un agent contractuel à temps non complet en référence au grade d'agent technique (catégorie C) pour une durée de 3 mois à raison de 20 heures par semaine. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- o **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget
- o **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce contrat.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4) Personnel – Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Délibération 2023-10-12/04

Le maire rappelle que la commune a signé une convention avec le CDG pour une mission de vérification, d'instruction et de traitement des dossiers de retraite CNRACL le 31 août 2020 pour une durée de 3 ans.

Cette convention est prolongée par avenant à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention sur les bases de nouvelles conditions tarifaires.

La signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction des dossiers de retraite des agents au CDG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- o **Approuve** l'avenant susvisé et annexé à la présente délibération
- o **Autorise** le maire à signer la convention avec le Centre de gestion de la Savoie

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5) Déclarations d'Intention d'Aliéner
Délibération 2023-10-12/05

Le Maire

-présente deux déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- a) La parcelle A 989 située 133 route du Lac
- b) Les parcelles B 211, 1149, 2092, 2094 et 2096 situées 173 chemin de la Source

-précise que la commune n'a pas de projet sur les parcelles concernées.

Considérant les éléments présentés,

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles A 989 d'une part et sur les parcelles B 211, 1149, 2092, 2094 et 2096 d'autre part.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6) Ecole – Demande de subvention pour voyage scolaire
Délibération 2023-10-12/06

Madame CAMPOURCY, enseignante de la classe de CE2-CMI-CM2 du RPI sollicite une subvention pour mettre en œuvre un projet de classe de découverte à Paris du 11 au 15 décembre 2023. Le programme du séjour et le devis sont joints à la demande et présentés au conseil.

Au vu des éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer 100€ par enfant pour les enfants habitants à Dullin.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

7) Associations - Demandes de subvention
Délibération 2023-10-12/07

a) La Cagnotte des Mômes

La Cagnotte des Mômes sollicite la commune pour la soutenir dans les différentes actions qu'elle mène auprès des enfants du RPI.

Après débat, le conseil attribue la somme de 600€ à la Cagnotte des Mômes.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

b) La Banque Alimentaire de Savoie

La Banque alimentaire de Savoie présente son rapport d'activité 2022 et précise que le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter (20% en Savoie en 2023).

L'association sollicite une participation de la commune à hauteur de 0.10€ ou 0.15€ par habitant, soit 49 à 73€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer 300€.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

8) Divers

- **Aménagement du village des gîtes - Réception des travaux**
- **Point Auberge**
- **RPI - Convention de répartition des frais périscolaires**
- **Recensement de la population 2024**
- **WIFI des gîtes**
- **Convention chasse**
- **Repas des aînés**
- **Abris vélos/trottinettes**
- **Dull'Infos**

Fin de séance : 21h40

Prochain conseil municipal : 09/11/2023

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex and cursive, while the one on the right is simpler and more stylized.